

LES MALHEURS DU PERLOCUTOIRE : UNE APPROCHE PAR L'EXCUSE

Anaïs JOMAT

Doctorante en philosophie

Centre Prospéro, Université Saint-Louis-Bruxelles

Si l'on s'en tient aux éléments dont nous disposons à partir de *How to Do Things With Words*¹, il semblerait que l'ambition de parvenir à une caractérisation positive du perlocutoire ou de la perlocution doive se heurter inévitablement à deux difficultés majeures : d'une part, la notion « d'acte » en jeu à travers les différentes dimensions de l'acte de parole – qu'elle s'applique au perlocutoire, à l'illocutoire ou au locutoire – comporte un caractère à la fois « vague² » et « abstrait³ » qu'Austin signale d'emblée comme problématique ; d'autre part, à la différence de l'illocutoire, le perlocutoire semble entretenir un lien si étroit avec la production de certains « effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire, ou de celui qui parle, ou d'autres personnes⁴ », qu'il devient difficile de l'isoler *en tant qu'acte* indépendamment de ses dites conséquences ou effets. Or, si l'*acte* perlocutoire nous semble si difficile à circonscrire, c'est peut-être justement parce qu'il est révélateur de la nécessité de compléter la théorie des actes de parole par une véritable interrogation sur l'action en général.

Il pourrait en effet être tentant, compte tenu de la double difficulté signalée, de venir confier toute la charge de l'acte au domaine de l'illocutoire et de sa « force », supprimant de ce fait la spécificité des effets illocutoires en tant que tels, et de réduire parallèlement le perlocutoire à l'ensemble des « conséquences », supposément externes, de l'acte de parole. Une telle lecture, d'inspiration searlienienne, et contraire aussi bien à la lettre qu'à l'esprit du texte austinien, pourrait fort bien néanmoins faire apparaître la source du problème considéré⁵. Derrière cette image de l'acte de parole se cache en réalité une compréhension simpliste

1. J. L. AUSTIN, *How to Do Things with Words*, 1^{re} éd., Oxford University Press, 1962 ; trad. fr. *Quand dire, c'est faire*, trad. G. LANE, Paris, Seuil, 1991. Dans le corps de cet article, nous nous référerons par la suite à cet ouvrage sous l'abréviation *HTW*.

2. *Ibid.*, p. 91 ; trad. fr. p. 107.

3. *Ibid.*, p. 146 ; trad. fr. p. 149.

4. *Ibid.*, p. 101 ; trad. fr. p. 114.

5. V. J. R. SEARLE, *Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge University Press, 1969.

de l'action et de l'agentivité à laquelle Austin était loin d'être insensible : partir d'un modèle prédéterminé de ce que serait *un acte* pour venir ensuite expliquer le faire linguistique, c'est courir le risque de manquer l'enjeu de la distinction entre l'illocutoire et le perlocutoire.

Dans cette perspective, il s'agira donc ici de s'attarder plutôt sur ce qui pourrait s'apparenter à une « philosophie de l'action » dans l'œuvre d'Austin, notamment en partant de son fameux « Plaidoyer pour les excuses »⁶, texte délivré pour la première fois à l'occasion de son adresse présidentielle à l'Aristotelian Society en 1956, soit un an après les *Williams James Lectures* qui constitueront *How to Do Things With Words*. Si l'étude des excuses mérite notre intérêt, c'est parce qu'elle attire l'attention sur des situations dans lesquelles, nous dit Austin, nous refuserions de dire, « *abruptement* ["baldly"]⁷ », *sans plus*, que nous avons accompli une certaine action : peut-être étions-nous sous une forme de *contrainte* ou *d'influence*, peut-être l'avons-nous fait *par accident*, ou *par erreur*, *involontairement*, ou encore *par inadvertance*, etc. Ce que l'excuse fait apparaître, c'est l'écart qu'entretient une grande part de nos actes avec le modèle d'une action intentionnelle réussie. En ce sens, l'examen des nombreuses manières dont nous nous défendons de ne *pas exactement avoir fait quelque chose*⁸ pourrait fournir le terrain d'une authentique interrogation sur l'action humaine, que celle-ci implique ou non l'intervention du langage.

En passant par l'excuse, nous espérons ainsi apporter un éclairage différent sur le champ d'évaluation approprié de l'*acte* perlocutoire et ses effets. Nous montrerons d'abord (I) en quoi les excuses représentent pour Austin une voie d'entrée privilégiée dans la philosophie de l'action qui doit être considérée comme un axe de recherche complémentaire à son analyse de l'acte de parole. Dans la mesure où nous faisons toujours appel à une excuse à l'occasion d'une action qui d'une façon ou d'une autre a *mal tourné*, nous nous interrogerons (II) sur la place que l'auteur réserve à ce genre de fragilités par rapport aux *infélicités* qui caractérisent les énonciations performatives. Partant, nous suggérerons (III)(IV), que l'examen des *lieux* de l'excuse, c'est-à-dire des différentes situations où celle-ci peut être de *mise*, remet en question une compréhension de la notion d'acte qui pose problème lorsqu'elle est appliquée au perlocutoire. Nous tenterons ainsi de démontrer (V) que l'excuse entretient une relation particulière avec l'évaluation des malheurs, bien spécifiques, qui touchent la perlocution.

6. J. L. AUSTIN, « A Plea for Excuses », in *Philosophical Papers*, Oxford, Clarendon Press, 1961, p. 123-152 ; trad. fr. « Plaidoyer pour les excuses », in *Écrits philosophiques*, trad. L. AUBERT & A.-L. HACKER, Paris, Seuil, coll. La Couleur des idées, 1994, p. 136-170.

7. *Ibid.*, p. 124 ; trad. fr. p. 143.

8. J. L. AUSTIN, « Pretending », in *Philosophical Papers*, *op. cit.*, p. 219 ; trad. fr. « Feindre », in *Écrits Philosophiques*, *op. cit.*, p. 228.

I. HOW NOT TO HAVE DONE THINGS (WITH WORDS)

D'un point de vue historiographique, il y a de bonnes raisons de penser qu'Austin concevait ses travaux sur les excuses comme un programme de recherche à la fois *parallèle* et *complémentaire* à ses réflexions sur les *speech acts*⁹. Comme le rappelle S. Cavell, Austin a animé, au printemps 1955, soit au même moment que ses *Williams James Lectures*, tout un séminaire de recherche sur le sujet à l'Université Harvard¹⁰, et on sait qu'il avait pour habitude d'organiser le même type de séminaire depuis plusieurs années, en collaboration avec son collègue H. L. A. Hart, à l'Université d'Oxford. Bien qu'aucun manuscrit préparatoire ou note de cours ne soit disponible à ce jour sur la question, on peut supposer qu'Austin y travaillait de longue date, et qu'il aurait probablement prolongé ses recherches dans cette direction s'il en avait eu l'opportunité.

Mais de quoi s'agit-il exactement ? Une première erreur pourrait consister à identifier ce qu'Austin a en vue lorsqu'il parle d'excuses à la pratique des *apologies* – l'anglais marquant ici une différence que le français ne fait pas directement – c'est-à-dire au fait de *présenter ses excuses* à autrui, ce qui peut en soi faire l'objet d'une analyse en termes de *speech act*. Or l'auteur attire d'emblée l'attention sur le danger d'une telle méprise, écartant dès le début du texte l'idée qu'il faille se concentrer sur le comportement de formes verbales comme « s'excuser » ou « excuser ». À ce titre, on remarquera que le performatif « *I apologize* », pourtant omniprésent dans *HTW* et cité comme exemple caractéristique de la catégorie des *comportatifs*, c'est-à-dire de ces performatifs qui « incluent l'idée d'une réaction à la conduite et au sort d'autrui, l'idée d'attitudes et de manifestations d'attitudes à l'égard de la conduite antérieure ou imminente de quelqu'un¹¹ », n'apparaît à aucun moment dans « A Plea for Excuses ». C'est que la perspective adoptée dans ce texte est différente : là où *HTW* entend explorer l'idée selon laquelle *dire*, c'est *faire quelque chose* avec les mots, « A Plea for Excuses » semble interroger les différentes manières dont, avec les mots, nous revendiquons *ne pas avoir fait* quelque chose.

9. En s'appuyant sur les manuscrits préparatoires d'Austin, Marina Sbisà explique en effet que la théorie des excuses ou des « atténuatifs » aurait pu tout aussi bien recevoir le titre « How not to Have Done Things With Words », en opposition à la théorie des performatifs, ou « How to Do Things With Words ». Pour une réflexion intéressante sur la façon dont nous devons interpréter ici la négation, v. M. SBISA, « Austin on Language and Action », in B. GARVEY (dir.), *J. L. Austin on Language*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2014, p. 13-31.

10. V. S. CAVELL, *A Pitch for Philosophy, Autobiographical Exercises, The Jerusalem-Harvard Lectures*, Harvard University Press, 1994.

11. J. L. AUSTIN, *How to Do Things with Words*, *op. cit.*, p. 159 ; trad. fr. p. 161.

On comprend mieux dès lors pourquoi Austin hésite entre plusieurs appellations possibles pour son nouvel objet d'étude : « *excuses* », « *extenuations* », « *mitigations* »¹², parfois même « *extenuatives* », en opposition aux performatifs. Il s'agit avant tout de porter notre regard sur les diverses *situations* contextuelles dans lesquelles peuvent émerger nos excuses ordinaires. S'il ne s'y réduit pas, le terme d'excuse est d'abord emprunté à un contexte juridique, celui dans lequel l'accusé doit présenter une défense pour son comportement, défense qui consiste à minorer sa responsabilité dans l'action qu'on lui impute. À l'échelle du langage ordinaire, le genre de situation qui nous intéresse sera celui où l'on « *accuse* quelqu'un d'avoir fait quelque chose, ou bien (pour ne pas en arriver là), où l'on dit de quelqu'un qu'il a fait quelque chose de mal, de travers, d'inapproprié, de fâcheux, ou de quelque façon possible, quelque chose de malencontreux¹³ ». Nous pourrions alors être tentés, explique Austin, non pas de *justifier* son action en donnant des raisons de considérer qu'il s'agissait là d'une bonne chose à faire, mais de le défendre en faisant appel à une *excuse*. Nous objecterions alors que, bien qu'il s'agisse d'une mauvaise chose, il serait cependant tout à fait impropre de dire qu'il *l'a fait*, au sens plein du terme :

Nous pourrions avancer qu'il n'est pas juste de dire seulement que X a fait ceci. Peut-être a-t-il agi sous l'influence de quelqu'un, ou peut-être l'a-t-on un peu poussé. Ou encore, il n'est pas juste de dire abruptement qu'il *a fait* A ; peut-être était-ce en partie accidentel, ou s'agissait-il d'un dérapage non intentionnel [*unintentional slip*]. Ou encore, il n'est pas juste de dire qu'il a simplement fait A : il était en fait en train de faire quelque chose de complètement différent, et A ne s'est produit que de manière fortuite, ou bien encore, il voyait la chose dans l'ensemble tout a fait différemment¹⁴.

Ce que les excuses mettent en avant, c'est donc la possibilité d'une forme d'inadéquation de nos descriptions à la réalité d'un comportement humain, inadéquation qui ne prend singulièrement pas la figure du *faux*, mais de l'absence de « justesse », au double sens de l'imprécision et de l'injustice. Si par exemple, à l'approche d'une guêpe, le garçon de café renverse le plateau qu'il est chargé d'apporter à son client, il serait tout à fait *injuste*, nous dit Austin, de l'accuser d'avoir renversé son plateau *simpliciter*, impliquant par là qu'il s'agissait d'une action tout à fait intentionnelle de sa part. *Dans ces circonstances*, la description appelle en effet un complément. Pour *rendre* correctement son geste, on dira qu'il l'a fait, certes, mais *par accident* ou *involontairement*, ce qui n'équivaut pas exactement au fait de *le faire* au sens habituel.

Si l'on suit cette idée, on doit reconnaître qu'il y a au fond bien des manières différentes de *ne pas avoir exactement fait* quelque chose. Une description du type

12. J. L. AUSTIN, « A Plea for Excuses », art. cité, p. 123 ; trad. fr. p. 136.

13. *Ibid.*, p. 123-124 ; trad. fr. p. 137.

14. *Ibid.*, p. 124 ; trad. fr. p. 137 (trad. modifiée).

« X a fait A » peut en effet admettre plus d'un seul et unique contraire. Dans ce passage, Austin donne au moins trois exemples de situations dans lesquelles il serait pour le moins étrange de caractériser ainsi l'action. Dans le premier cas, c'est X qui n'a pas fait A, au sens où il n'était pas l'agent premier de l'acte qu'on lui reproche : agir sous la contrainte ou l'influence d'un autre, ce n'est précisément pas être le seul agent en question dans la situation. Dans le second, X n'a pas fait A, au sens où l'échec repose sur l'exécution de la performance elle-même : si je souhaite abattre mon âne, que j'oriente mon fusil dans sa direction, mais que le vôtre en vient à bouger prématurément et se voit ainsi heurté par ma balle, j'éprouverais le besoin de m'excuser en précisant que je l'ai fait *par accident*. Enfin, dans le dernier cas, X n'a pas fait A, au sens où l'identification de ce qui fait ou non partie de son action pose un véritable problème : si en essayant d'attraper mon bus, j'en viens malencontreusement à écraser un escargot sur mon passage, il serait curieux de dire de mon action qu'elle consistait à écraser des escargots, là où l'incident reste relativement fortuit par rapport à l'intégralité de mon entreprise. Austin met ainsi le doigt sur un certain effet de *retrait* ou d'*atténuation* que nous offre le langage vis-à-vis de nos actes : il en va de la possibilité que nous avons de revenir sur ce que nous avons fait ou sur ce que nous avons dit, d'expliquer nos gestes à la lumière de la singularité d'une situation. Par conséquent, lorsque nous faisons appel à une excuse, il ne s'agit pas pour nous de prétendre que nous n'avons absolument *rien* fait, comme dans les cas où nous répondrions par exemple que nous n'étions pas là au moment des faits, ou qu'il y a erreur sur la personne. Il s'agit plutôt de faire valoir l'existence de « circonstances *atténuantes* » pouvant remettre en question notre responsabilité dans les événements.

Ainsi, la pratique de l'excuse nous révèle que le partage entre ce qui est ou non de l'ordre du *faire* n'est pas réductible à une simple logique de la présence et de l'absence. Elle nous rappelle que nos manières d'échouer à faire quelque chose sont multiples, et qu'elles ont leur place dans une compréhension *juste* de l'action humaine. Dans ces conditions, on peut se demander quel lien celle-ci entretient avec la variété des échecs auxquels sont exposés nos actes de parole.

II. EXCUSES ET INFÉLICITÉS

La question de la place de la théorie des excuses dans *HTW* est d'autant plus intéressante si l'on songe au fait que c'est justement par l'examen minutieux des *échecs* et des *ratés* qu'Austin parvient à identifier et classer les conditions de réussite d'une énonciation performative. On se rappelle la place que l'auteur réserve à la notion d'*Infélicité* dans l'élaboration du concept liminaire de l'ouvrage. En effet, Austin en est bien conscient, la prononciation de certains mots ne peut à elle seule être responsable de l'effectivité du performatif. Un certain nombre d'autres choses doivent se produire pour que l'on puisse dire que nous ayons ainsi

« conduit notre action de façon heureuse [*happily brought off our action*]¹⁵ », et c'est en concentrant son attention sur les « cas où quelque chose *tourne mal* [*goes wrong*], où l'acte (se marier, parier, léguer, baptiser, ou ce qu'on voudra) constitue par conséquent, au moins jusqu'à un certain point, un échec [*failure*]¹⁶ » que nous pourrions espérer les mettre au jour. On l'oublie trop souvent, mais comme l'explique Austin, les infélicités ont elles aussi des « effets¹⁷ », de sorte qu'il devient possible de déterminer grâce à eux des types d'échecs différents, et d'identifier ce qui aurait dû être présent pour rendre telle ou telle énonciation performative heureuse. Comme le rappelle Sandra Laugier, « Austin fut le premier à montrer que c'est la *nature* du langage de pouvoir, avant de rater son objet, simplement rater tout court¹⁸ ».

Or il n'est pas certain que la doctrine des *Infélicités*, fortement polarisée à ce premier niveau par le couple réussite/échec, puisse épuiser à elle seule le champ des fragilités qui affectent nos paroles. En témoigne le rôle stratégique qu'Austin fait jouer, dès sa seconde leçon, à ce qu'il nomme des *dimensions d'insatisfaction* supplémentaires pouvant également affecter l'énonciation d'un performatif :

Eh bien, il faut d'abord nous rappeler ceci : puisqu'il n'y a pas de doute qu'en formulant nos énonciations performatives, nous « effectuons des actions [*performing actions*] » (en donnant au mot un sens assez juste) alors celles-ci, en tant qu'actions, seront sujettes à un certain ensemble de dimensions d'insatisfaction [*dimensions of unsatisfactoriness*] auxquelles toutes les actions sont sujettes, mais qui sont distinctes – ou que l'on pourrait distinguer – de ce que nous avons choisi de discuter sous le nom d'infélicités.¹⁹

Il y a là assurément un point fondamental, qui anticipe le passage qu'Austin entend mettre en place entre le concept de performatif et la notion plus complexe d'acte de parole : *en tant qu'actions*, les énonciations performatives sont susceptibles des mêmes *insatisfactions* que celles qui peuvent frapper les actions en général²⁰. Que faut-il entendre ici par « insatisfaction », s'il ne s'agit plus des échecs auparavant ciblés par le terme d'infélicité ? Voici ce qu'ajoute Austin :

15. J. L. AUSTIN, *How to Do Things with Words*, *op. cit.*, p. 14 ; trad. fr. p. 48 (trad. modifiée).

16. *Ibid.* ; trad. fr. p. 48 (trad. modifiée).

17. *Ibid.* ; trad. fr. p. 49.

18. S. LAUGIER, « Acte de langage ou pragmatique ? », *Revue de métaphysique et de morale* 2004, 42(2), p. 294.

19. J. L. AUSTIN, *How to Do Things with Words*, *op. cit.*, p. 21 ; trad. fr. 54 (trad. modifiée) ; trad. fr. p. 136. lise aussi parfois e paradoxale. neslèmes qui font l'ent oire si l'ons. peut mentales. Ce qui compte, ce s.

20. Notons qu'à l'encontre de toute philosophie mentaliste de l'esprit, Austin ne fait pas vraiment de différence entre les actions « physiques » et les actions qui impliquent l'usage de la parole, qu'on a tendance à réduire à des actions supposément « mentales ». Lorsqu'il

Je veux dire qu'il peut arriver que les actions en général (non toutes les actions) soient effectuées sous la contrainte, par exemple, ou par accident, ou du fait de telle ou telle méprise, ou encore inintentionnellement. Et il est certain que dans plusieurs de ces cas nous ne sommes pas disposés à dire tout simplement que l'acte a été fait [*that it was done*], ou que c'est un tel qui l'a fait [*that he did it*].²¹

On sera frappé par le parallélisme entre les deux extraits. Le genre d'insatisfactions que l'auteur a en tête fait directement écho aux malheurs de l'action que viennent marquer les excuses. Prenons un exemple : si le petit Willie, en prononçant les mots « Je promets d'être un gentil garçon », le fait *sous la menace* parentale, ou *en ignorant*, en raison de son âge, que s'engager à se conduire ainsi relève en réalité moins de la simple gentillesse que de l'apprentissage des bonnes manières, il y a fort à parier que nous hésiterions à dire qu'il a promis *tout court*²². Peut-être aura-t-il droit à une excuse s'il ne tient pas ses engagements. On n'attend pas forcément des enfants qu'ils respectent leurs promesses avec la même rigueur que les adultes. Lorsqu'il est question de responsabilité, l'âge et le manque d'autonomie peuvent en effet avoir valeur de circonstances atténuantes.

Il faut donc reconnaître que la contrainte, la méprise ou l'accident sont toujours en mesure d'affecter nos paroles, et ceci selon une autre dimension que celle du partage binaire entre la réussite et l'échec ouvert par les *Infélicités*²³. Là où une excuse est de mise, le type de malheur en jeu n'est en effet pas de l'ordre de la violation d'une condition constitutive de l'acte visé, comme c'est le cas pour les conditions *A* et *B*, selon lesquelles une certaine performance, si elle échoue, sera déclarée *nulle et non avenue* – comme par exemple lorsque le divorce n'est pas autorisé dans mon pays, ou que je ne suis pas la bonne personne pour baptiser le bateau le *Queen Elisabeth*. Le cas ne semble pas non plus relever du type

parlera d'actions « physiques » dans la suite du texte, Austin placera toujours le terme entre guillemets. Ce qui compte, ce sont les *descriptions* que nous faisons de nos actions, pas leur substrat ontologique présumé. On parlera donc plutôt des actions *en général*.

21. J. L. AUSTIN, *How to Do Things with Words*, *op. cit.*, p. 21 ; trad. fr. p. 54 (trad. modifiée).

22. Nous subvertissons un exemple d'Austin dans « Performative Utterances ». Dans l'exemple, le petit Willie est incité par son oncle à promettre qu'il ne fumera pas avant ses 55 ans. L'enjeu du passage est de montrer qu'il existe une asymétrie entre la première et la troisième personnes au sujet des performatifs. En effet, si les parents du petit Willie répondent « Oui bien sûr, il promet », aucune promesse n'aura été effectuée. Il doit promettre à la première personne du présent, voix active, pour que son énonciation soit performative. V. J. L. AUSTIN, « Performative Utterances », in *Philosophical Papers*, *op. cit.*, p. 229.

23. Jocelyn Benoist propose de parler « d'accidents de l'intentionnalité ». V. J. BENOIST, *Sens et sensibilité, L'intentionnalité en contexte*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2009, p. 233-257. V. égal. : « Des intentions finies », in C. ALSALEH & S. LAUGIER (dir.), *John Austin et la philosophie du langage ordinaire*, Olms, 2011, p. 269-285.

d'interdiction gouverné par les conditions *I*, selon lesquelles une énonciation sera déclarée *fausse* ou *creuse* – comme dans l'exemple paradigmatique de la « fausse » promesse, faite sans intention de la tenir. La faillibilité dont il est question ici semble engager un tout autre rapport à la norme que celui du respect ou de la violation des conventions. Comme le souligne Austin : « Qu'un acte soit heureux à tous les points de vue dont il a été question jusqu'à présent ne le soustrait pas pour autant à toute *critique*²⁴ ». On peut donc supposer qu'en faisant intervenir à ce stade le langage de l'excuse, Austin invite déjà en creux son lecteur à dépasser le concept de performatif pour une théorie plus générale de l'acte de parole.

Il se pourrait néanmoins que la distinction entre *excuse* et *infélicité* doive se heurter à une difficulté de taille : dans bien des exemples, il semble qu'il soit toujours possible de réinscrire le genre d'insatisfactions mentionné au registre des cas déjà gouvernés par une procédure donnée. Comme pour la plupart des performatifs, il appartient par exemple à la logique de l'acte de promettre de ne pas pouvoir être fait *sous la contrainte* d'autrui. À l'instar d'un contrat signé sous influence induite, la promesse peut alors dans une certaine mesure être *défaisable*. Il devient possible de la déclarer *nulle et non avenue* en vertu du non-respect des conditions *A* :

[...] Dans bien des cas de ce genre, nous pouvons même dire que l'acte était « vide » (ou qu'on pourrait le considérer comme « vide » du fait de la contrainte ou d'une influence induite), etc.²⁵

La raison de ce recouvrement semble tenir au caractère très rigide du concept de performatif, dont le modèle trouve sa première origine dans la forme des actes juridiques. En effet, rappelons que la normativité du performatif est avant tout conventionnelle : elle repose sur l'existence d'une certaine procédure « reconnue par convention²⁶ », et sur un ensemble de circonstances qui doivent être « appropriées²⁷ » pour que la prononciation des mots *puisse valoir* comme l'accomplissement d'un acte particulier. Si les circonstances ne sont pas « celles qui conviennent²⁸ », la performance en question ne sera pas *prise* comme l'acte qu'elle tentait d'accomplir : si mon petit frère, cherchant à imiter nos parents, prononce avec la plus grande solennité les mots « Maintenant je t'ordonne de ranger ta chambre ! », il ne fera malheureusement pas *valoir* ce qu'il a dit comme un ordre, et on peut même considérer qu'une tentative aussi désespérée puisse

24. J. L. AUSTIN, *How to Do Things with Words*, *op. cit.*, p. 42 ; trad. fr. p. 71 (nous soulignons).

25. *Ibid.*, p. 21 ; trad. fr. p. 54.

26. *Ibid.*, p. 14 ; trad. fr. p. 49.

27. « Disons, d'une manière générale, qu'il est toujours nécessaire que les circonstances dans lesquelles les mots sont prononcés soient d'une certaine façon (ou de plusieurs façons) appropriées (...) » : *ibid.*, p. 8 ; trad. fr. p. 43 (nous soulignons).

28. *Ibid.*, p. 15 ; trad. fr. p. 49.

comporter un certain effet comique. Même dans le cas du performatif *implicite*, où la *forme* procédurale disparaît pour ainsi dire du langage, l'acte ne pourra *prendre effet* que si les circonstances sont conformes à un certain nombre de conventions rituelles. Ceci explique en partie pourquoi, à ce stade de l'enquête sur les performatifs, Austin choisit volontairement de renoncer au projet d'établir une théorie générale regroupant des deux dimensions de malheur qu'il vient pourtant de mentionner :

[...] Je suppose qu'une théorie générale très savante pourrait couvrir à la fois ce que nous avons appelé des échecs, et ces autres caractéristiques « malheureuses » de la production d'actions (dans notre cas, celles qui contiennent une énonciation performative). Mais nous laisserons de côté ce genre de malheurs ; nous devons seulement nous rappeler que de tels événements peuvent toujours se produire, et se produisent constamment, de fait, dans quelque cas que nous discutons.²⁹

D'un autre côté, la possibilité, toujours ouverte semble-t-il, de l'apparition de cas potentiellement problématiques et non normés par nos conventions, semble ménager un espace pour une forme de contingence dans ce qui entoure la « production d'actions ». Comme le signale Austin, l'erreur, par exemple, « ne rend pas, en général, l'acte *nul et non avénu* ; elle peut, du moins, le rendre *excusable*³⁰ ». L'ouverture de la théorie au champ de l'*excusable* suggère donc qu'il puisse exister une autre façon d'évaluer l'acte de parole que celle qui juge de sa conformité aux conventions.

La notion d'*acte*, plus complexe que celle de *performatif*, introduit ainsi d'autres perspectives *critiques* dans l'analyse du faire linguistique. À ce sujet, on notera la quasi-disparition du vocabulaire de l'infélicité après le passage à la trilogie des aspects locutoire, illocutoire et perlocutoire du discours. S'il est sans doute possible d'appliquer, sans trop de difficulté et moyennant quelques adaptations, l'ensemble des conditions de réussite du performatif au domaine de l'acte illocutoire, c'est parce que, comme l'explique Austin, celui-ci est « un acte conventionnel : effectué en tant que conforme à une convention³¹ ». En revanche, la tâche s'avère beaucoup plus compliquée lorsqu'il s'agit de saisir ce qu'il en est du perlocutoire, dont les effets, on le sait, ne sont pas réglés de manière conventionnelle.

Dans cette perspective, la tension entre excuses et infélicités s'avère annonciatrice d'une plus grande tension à venir, celle qui s'opère entre deux perspectives très différentes prises sur l'acte de parole que sont l'illocutoire et le perlocutoire. Si l'excuse peut, selon nous, contribuer à éclairer la problématique de l'acte

29. *Ibid.*, p. 21 ; trad. fr. p. 54 (trad. modifiée).

30. *Ibid.*, p. 42 ; trad. fr. p. 71.

31. *Ibid.*, p. 105 ; trad. fr. p. 117.

perlocutoire, c'est avant tout parce qu'elle remet en question un certain modèle de l'action qui brouille l'interprétation des distinctions austinienne.

III. L'ACTION EN QUESTION

Il est bien vrai que dans *HTW*, les termes d'« acte » et d'« action » comportent une certaine ambiguïté, utilisés parfois de façon interchangeable, et jamais explicitement définis. Rappelons que, dans la première leçon, le performatif est caractérisé comme « la performance d'une action³² », mais qu'il est parfois aussi décrit comme l'effectuation d'un certain « acte », à l'instar d'une promesse ou d'un pari. La nécessité d'interroger de façon critique le vocabulaire de l'action se fait ressentir avec d'autant plus de force au moment où Austin choisit de faire son « *fresh start*³³ », et de distinguer trois sens dans lesquels dire quelque chose, c'est aussi *faire quelque chose* :

Après tout, « faire quelque chose » est une expression très vague : lorsque nous formulons une énonciation, quelle qu'elle soit, ne « faisons-nous » pas « quelque chose » ? Assurément les diverses manières dont nous parlons de « l'action » peuvent prêter à confusion, ici comme ailleurs.³⁴

C'est donc nos manières de parler de l'action qui doivent faire l'objet d'une authentique problématisation. Or force est de constater que, si Austin appelle de ses vœux une « théorie générale de l'action³⁵ » pouvant dissiper ces malentendus, il ne la met cependant pas en œuvre de façon explicite dans *HTW*. De ce point de vue, que le locutoire, l'illocutoire et le perlocutoire soient décrits comme des « actes » ne semble pas apporter d'éclaircissement significatif au problème.

A contrario, peut-être parce que le chemin qu'elle emprunte est d'ordre négatif, la théorie des excuses pourrait permettre selon les mots d'Austin de « déchirer le voile aveuglant de la facilité et de l'évidence qui dissimule les mécanismes de l'acte naturel et réussi³⁶ ». En effet, à rebours de la démarche de *HTW*, le texte insiste d'emblée sur le caractère suspect d'expressions aussi abstraites qu'« accomplir une action » [« *the doing of an action* »], ou « faire quelque chose » [« *doing something* »]³⁷ :

32. *Ibid.*, p. 7 ; trad. fr. p. 42 (trad. modifiée). Austin utilise aussi parfois l'expression « the doing of an action », *ibid.*, p. 5 ; trad. fr. p. 40.

33. *Ibid.*, p. 91 ; trad. fr. p. 107.

34. *Ibid.* ; trad. fr. p. 107.

35. *Ibid.*, p. 106 ; trad. fr. p. 117.

36. J. L. AUSTIN, « A Plea for Excuses », art. cité, p. 127 ; trad. fr. p. 141.

37. *Ibid.*, p. 126 ; trad. fr. p. 139.

Le commencement de la raison, pour ne pas dire de la sagesse, c'est de comprendre qu'« accomplir une action », comme on l'emploie en philosophie, est une expression extrêmement abstraite³⁸

Il s'agit de souligner le danger qu'il peut y avoir à succomber à ce que l'auteur appelle le « mythe du verbe³⁹ », autrement dit la tentation d'identifier la présence d'une action et d'un agent partout où nous pouvons trouver, dans le langage, une forme verbale à sujet personnel. En effet, demande Austin, « est-ce qu'éternuer, c'est accomplir une action⁴⁰ » ? Plus encore : « penser quelque chose, dire quelque chose, ou essayer de faire quelque chose, est-ce accomplir une action⁴¹ » ?

Austin décrit à travers plusieurs étapes le trajet qui mène d'une telle confusion linguistique à une véritable erreur philosophique. En se focalisant sur la forme verbale, nous en venons d'abord à croire qu'un comportement humain peut être décomposé en éléments distincts constituant autant d'actions qu'on pourra relier entre elles dans une série causale : « Nous en venons ainsi facilement à penser que notre comportement, quelle qu'en soit la durée, et notre vie entière, consistent à accomplir maintenant une action A, ensuite une action B, puis une action C, et ainsi de suite⁴² ». Cette segmentation de l'agir conduit, dans un second temps, à chercher une caractéristique ontologique commune pouvant appartenir à toutes les unités en question, ce qui revient à traiter lesdites « actions » comme des « choses » du monde, et à les placer ainsi exactement sur le même plan : « Nous en venons également à penser que le monde est fait de telle, telle et telle substance ou chose matérielle, chacune avec ses propriétés. Toutes les "actions", *en tant qu'actions* (qu'est-ce que cela signifie ?), sont égales, se quereller est égal à gratter une allumette, ou gagner une guerre à éternuer⁴³ ». Enfin, dans ce mouvement de généralisation, on en vient à exclure du raisonnement les cas les plus problématiques, privilégiant toujours des exemples d'action en apparence facilement réductibles à de simples mouvements physiques : « Nous les assimilons toutes aux cas les plus faciles et les plus évidents, par exemple à poster une lettre ou bouger les doigts, comme nous assimilons toutes les "choses" à des chevaux ou des lits⁴⁴ ».

Plusieurs objections peuvent pourtant être soulevées à l'encontre de cette analyse réductionniste de l'action. Premièrement, tous les verbes ne peuvent pas recevoir comme substitut pertinent l'expression « accomplir une action » : demandons-nous simplement par exemple si « il respire » revient à dire « il est

38. *Ibid.*, p. 127 ; trad. fr. p. 140.

39. *Ibid.* ; trad. fr. p. 140.

40. *Ibid.* ; trad. fr. p. 141.

41. *Ibid.* ; trad. fr. p. 140.

42. *Ibid.* ; trad. fr. p. 140.

43. *Ibid.* ; trad. fr. p. 141.

44. *Ibid.* ; trad. fr. p. 141.

en train d'accomplir l'action de respirer ». En second lieu, il n'est pas certain que nous puissions trouver un critère d'individuation ontologique de l'action sous-jacent aux multiples *descriptions* que nous en faisons⁴⁵. Enfin, même les actions qui semblent être les plus simples, notamment celles qui impliquent l'effectuation de mouvements corporels, sont peut-être plus complexes qu'il n'y paraît : le geste de « poster une lettre » peut-il être décrit comme un simple mouvement corporel ? Bon nombre d'actions soi-disant « physiques » ne peuvent être décrites comme des « faits bruts », indépendamment du réseau des pratiques dans lesquelles elles prennent leur sens⁴⁶.

Or cette image de l'action a tendance à contaminer la philosophie du langage, notamment en rapport avec la question du perlocutoire. Austin prend en effet soin d'expliquer que ce qui pose problème, lorsque nous tentons de comprendre le perlocutoire comme un acte, c'est que nous avons tendance à concevoir un « acte » comme « un événement physique précis⁴⁷ », séparé et distinct de ses conséquences. Cette conception physicaliste de l'acte ne peut pourtant rendre compte du perlocutoire : en effet, le perlocutoire n'implique aucun mouvement supplémentaire de l'appareil vocal, aucune émission sonore en plus par rapport au locutoire, et il néanmoins lié à la production de conséquences ou d'effets d'une manière différente que l'illocutoire, ce qui signifie qu'il est nécessaire de le distinguer en tant qu'acte à part entière. De manière générale, ici comme pour toutes les actions, cette idée d'une séparation ontologique entre acte et conséquences n'a en réalité aucun fondement. Comme le rappelle Austin, il n'y a pas de sens à ramener toutes les descriptions que nous faisons d'une action à un quantum de mouvements physiques, censé présider à la série des conséquences qu'il entraîne :

Il n'y a pas de limite à l'acte physique minimum. Que l'acte lui-même comporte la série indéfiniment longue de ses « conséquences », c'est là – ou ce devrait être – un lieu commun essentiel de la théorie du langage qui touche à l'« action » en général.⁴⁸

On retrouve là une des implications du mythe du verbe. Nous ne pouvons réduire une action à un ensemble de descriptions reliées causalement entre elles, et dont le premier élément, assimilé à l'effectuation de mouvements corporels, serait la source ontologique de l'acte recherché. « Elle a tué un cerf » ; « Elle a

45. Nous ne nous étendrons pas sur ce point ici, mais on peut dire qu'à bien des égards Austin développe une position résolument anti-davisonienne de l'action. V. D. DAVIDSON, *Essays on Actions and Events*, 2^e éd., Oxford, Clarendon Press, 2001. À ses yeux, la recherche d'un ancrage ontologique minimal pour nos descriptions d'action est en réalité un faux problème.

46. Sur la notion de « fait brut », v. E. ANSCOMBE, « On Brute Facts », *Analysis* 1958, 18(3), p. 69-72.

47. J. L. AUSTIN, *How to Do Things with Words*, *op. cit.*, p. 106 ; trad. fr. p. 117.

48. *Ibid.*, p. 106-107 ; trad. fr. p. 118.

tiré à l'arc » ; « Elle a lancé une flèche » ; « Elle a légèrement écarté le majeur et l'index » : toutes ces descriptions sont vraies de son action, s'il est correct de dire *qu'elle l'a fait*. Selon une expression de J. Feinberg, il y a ici un « effet accordéon »⁴⁹ touchant les descriptions de l'action, de sorte que « l'acte lui-même comporte la série indéfiniment longue de ses "conséquences" ». On peut donc supposer que la façon dont nous décrivons un acte de parole lorsqu'on s'intéresse à son aspect perlocutoire partage beaucoup de choses avec la manière dont nous décrivons les actions en général. En effet, alors que pour l'illocutoire, le langage nous fournit par la *forme* des verbes performatifs un moyen de marquer un point de rupture entre l'acte lui-même et l'ensemble de ses conséquences, il est impossible, en regardant uniquement les verbes en jeu dans nos descriptions d'un acte de dire, de savoir où s'arrête une perlocution et où commencent ses conséquences. À la différence de l'illocutoire, le perlocutoire n'a pas besoin d'être marqué de la sorte par les formes verbales de la langue.

À la manière des autres actions, la notion d'acte perlocutoire est donc fondamentalement dépendante des descriptions que nous en faisons. C'est une des raisons qui font qu'il est si difficile à décrire au sein d'une analyse qui s'intéresse à ce que fait le langage ou à ce qu'on fait avec le langage. Le perlocutoire n'aurait-il alors aucune normativité propre ? Ce qu'il est possible d'avancer, c'est que si normativité il y a, c'est dans la grammaire de l'action qu'il semble qu'on pourra la trouver.

IV. LES LIEUX DE L'EXCUSE

Si l'étude des excuses peut nous fournir un nouveau point de départ, c'est parce qu'elle ne part pas d'une conception positive de l'action, mais renvoie à des cas d'*anomalie* ou d'*échet* en jeu dans l'agir humain. On l'a vu, l'excuse met au jour des cas d'actions *anormales*, des cas déviants où quelque défectuosité vient contrecarrer nos projets. Ici comme ailleurs, pour Austin, « l'anormal met au jour ce qui est normal⁵⁰ ». D'une part, tous les écarts ne sont pas appropriés à tout ce qu'on pourrait être tenté d'appeler « une action » suivant le mythe du verbe : sauf circonstances très spéciales, fait-il sens de dire qu'il a respiré « involontairement » ? D'autre part, tous les types d'excuse ne sont pas appropriés à tous les verbes : dirions-nous qu'il a tué votre âne *par accident* ou *par erreur* ? Ce qui fera pencher la balance, ce sont en définitive les *circonstances* particulières de l'action.

Il est en effet important de souligner que l'on n'a pas toujours le droit aux excuses en toutes circonstances. Austin insiste en effet à de multiples reprises sur

49. J. FEINBERG, « Action and Responsibility », in M. BLACK (dir.), *Philosophy in America*, Londres, Allen & Unwin, 1964, p. 134-160.

50. J. L. AUSTIN, « A Plea for Excuses », art. cité, p. 127 ; trad. fr. p. 141.

le danger de considérer que celles-ci puissent nous tirer complètement d'affaire⁵¹. Plus qu'un enjeu moral, la question des *lieux* de l'excuse est avant tout une question logique, ou, pour emprunter une expression wittgensteinienne, une question « grammaticale ». Autrement dit, elle concerne l'éthique *parce qu'elle* concerne le langage. Or, dans *HTW*, Austin nous donne justement un exemple où l'excuse ne saurait être permise. On se rappellera le sort que l'auteur réserve au cas d'Hippolyte, qui espère échapper à la responsabilité à laquelle l'engage sa parole en avançant : « Ma langue a juré, mais non pas mon cœur » :

Car celui qui dit « Promettre ne consiste pas simplement à prononcer des mots : c'est un acte intérieur et spirituel ! » sera sans doute considéré comme un moraliste dont le sérieux contraste avec l'esprit superficiel d'une génération de théoriciens : nous le voyons ainsi comme il se voit lui-même, mesurant les profondeurs invisibles de l'espace éthique, avec toute la distinction d'un spécialiste du *sui generis* ! Pourtant, il fournit à Hippolyte une échappatoire, au bigame une excuse pour son « Oui [je prends cette femme...] », et au bookmaker marron une défense pour son « Je parie ». Non : la précision et la moralité sont toutes deux du côté de celui qui dit tout simplement : *notre parole, c'est notre engagement*⁵².

Pourquoi Hippolyte n'aurait-il pas le droit aux excuses ? Si en effet, alors que j'ai parié avec vous qu'elle ne viendrait pas au rendez-vous, j'ai ensuite la prétention d'échapper à ma dette en prétextant que je n'avais pas réellement l'intention de parier en mon for intérieur, je fais semblant de ne pas comprendre ce qu'implique la logique du pari : autrement dit, j'abuse de votre confiance et je joue sur les mots. Croire le contraire, c'est endosser une compréhension de l'acte de parole qui remet en cause toute responsabilité et toute éthique : c'est soutenir que l'intentionnalité de mon acte ne m'appartient pas vraiment, qu'elle est l'œuvre d'un « artiste dans les coulisses », autrement dit d'une cause mentale, capable d'agir sur un plan différent que celui de mon propre corps. L'excuse, qu'elle soit *de fait* acceptée ou non, ne peut donc, dans ces circonstances, être considérée comme *acceptable*. Du point de vue d'une analyse de l'action, c'est faire de l'intention un état mental qui pourrait paradoxalement causer mes mouvements tout en étant situé sur un plan à la fois séparé et immunisé contre toute forme d'imputabilité vis-à-vis des conséquences de ce que je fais. Or il y a une différence essentielle entre le cas de celui qui dit avoir agi *sous la contrainte* d'autrui, et celui qui prétend pouvoir échapper à ses responsabilités en se référant à la sphère mystérieuse des actes de conscience.

Mais, si Hippolyte n'a pas le droit aux excuses, c'est corrélativement parce qu'il n'y a rien d'anormal dans les circonstances de son acte qui puisse justifier

51. Austin utilise alors l'expression « get us out of it » ou « get us out of things » : *ibid.*, p. 125 ; trad. fr. p. 139.

52. J. L. AUSTIN, *How to Do Things with Words*, *op. cit.*, p. 10 ; trad. fr. p. 44.

l'emploi d'un adverbe d'excuse comme « involontairement » ou « inintentionnellement », c'est-à-dire le genre d'expressions qui nous servent ordinairement à minorer notre engagement dans l'action qui nous incombe. Austin insiste sur le fait que le langage de l'atténuation n'a sa place que dans des circonstances très spéciales, peu ordinaires, qui expliquent le caractère anormal de l'action. C'est le principe selon lequel il n'y a « pas de modification sans aberration » :

Une expression modifiant le verbe n'est appropriée, ou même nécessaire, que si nous accomplissons l'action que nomme le verbe de façon *particulière* ou dans des circonstances *particulières*, différentes de celles où l'on accomplit normalement cet acte (et, bien entendu, le normal et l'anormal différent en fonction du verbe particulier dont il est question).⁵³

Ainsi, je puis dire que « Le petit garçon a renversé le vase *volontairement* », mais je ne pourrais pas dire qu'il a « fait ses devoirs *volontairement* » sans vouloir accorder par là un sens particulier à l'action de « faire ses devoirs »⁵⁴. Pour reprendre un exemple austinien, bailler *involontairement*, ou *volontairement*, c'est « tout simplement ne pas simplement bailler »⁵⁵. L'introduction d'une expression supplémentaire sert à marquer une distinction dans les phénomènes eux-mêmes, distinction qui nous importe d'un point de vue éthique, et que nous faisons dès lors *compter* dans notre langage. Comme l'explique S. Cavell, qu'il y ait donc un lieu logique pour « la constellation réticulée des prédicats d'excuses » nous révèle ce qu'il appelle « l'infinie vulnérabilité de l'action humaine »⁵⁶. Pour Cavell en effet, il fait partie du fait que nous ayons un corps, du fait que nous agissions dans un monde qui nous demeure étranger, de pouvoir être sujet à ces écueils de l'agir. De ce point de vue, il en est de même pour l'action comme pour la parole.

Il y a là sans doute de quoi expliquer pourquoi l'excuse est dans une certaine mesure « exclue » du champ d'évaluation qui norme l'effectivité des performatifs : comme le souligne Austin, les « énonciations performatives, heureuses ou non, doivent être entendues comme prononcées dans des circonstances *ordinaires* »⁵⁷. Rappelons-le, les conditions de félicité du performatif sont réglées par convention : un performatif ne sera dit heureux ou malheureux qu'en fonction d'un ensemble *déterminé* de circonstances. En définitive, ce qui intéressera

53. J. L. AUSTIN, « A Plea for Excuses », *op. cit.*, p. 138 ; trad. fr. p. 153.

54. Nous empruntons cet exemple à Ryle. V. G. RYLE, *The Concept of Mind*, 2^e éd., Londres, Routledge, 2009, p. 56-57 ; pour une discussion de l'interprétation que donne Ryle de la différence entre le volontaire et l'involontaire, v. S. CAVELL, *Must We Mean What We Say? : a Book of Essays*, Cambridge University Press, 2002, p. 5-8.

55. J. L. AUSTIN, « A Plea for Excuses », art. cité, p. 138 ; trad. fr. p. 153 (trad. modifiée).

56. S. CAVELL, *A Pitch for Philosophy, Autobiographical Exercises, The Jerusalem-Harvard Lectures*, *op. cit.*, p. 87.

57. J. L. AUSTIN, *How to Do Things with Words*, *op. cit.*, p. 22 ; trad. fr. p. 55 (nous soulignons).

davantage Austin, c'est l'élucidation de « l'acte de parole total, dans la situation totale de discours⁵⁸ ». On peut donc supposer, ce sera notre hypothèse de lecture, que l'ouverture de la théorie aux dimensions du locutoire, de l'illocutoire et du perlocutoire lui permet de prendre en compte cette vulnérabilité essentielle à l'action au sein de l'explication, ce que nous faisons avec les mots.

V. DES MALHEURS DU PERLOCUTOIRE

Pour revenir à la question qui nous occupe, nous nous demanderons donc ce que l'excuse peut nous apprendre sur le perlocutoire. Nous avons vu que la notion « d'acte » était, selon Austin, une notion relativement abstraite, et qu'il était difficile de comprendre ce que signifie le perlocutoire « en tant qu'acte » indépendamment des effets qu'il produit. Pourquoi donc Austin tient-il à parler d'*acte* et non pas simplement de *conséquences* perlocutoires ? On peut trouver une piste de réponse à cette question dans un passage de la onzième leçon de *HTW* :

[...] Si nous distinguons différents « actes abstraits », c'est évidemment à partir des accidents qui peuvent se produire « de la coupe aux lèvres » : c'est-à-dire, ici, à partir des différents types de non-sens qui peuvent surgir dans l'exécution de ces actes⁵⁹.

Ce qui pourrait donc légitimer à cet endroit le vocabulaire abstrait de l'*acte*, c'est l'existence de différents types d'*accidents* pouvant conduire une énonciation donnée à échouer à faire ce qu'elle prétend faire. Dans cette perspective, nous avons vu que l'infélicité et l'excuse appartiennent en effet à des catégories d'échec relativement distinctes. Elles n'impliquent pas le même rapport au malheur, et font signe vers des dimensions d'insatisfaction structurellement différentes. Dès lors, la distinction entre illocutoire et perlocutoire – nous laisserons de côté dans cette contribution la question du locutoire – doit avoir quelque part un lien avec les nombreuses manières de faillir que le langage de l'action nous permet de départager.

Si l'on suit cette remarque, il est intéressant que la thématique de l'excuse refasse son apparition précisément au moment où Austin précise ce qui fait des trois « actes » qu'il vient d'introduire des « actes » en tant que tels. Plusieurs points méritent d'être signalés, dit-il, « parce que nos actes sont bien des *actes*⁶⁰ ».

58. *Ibid.*, p. 148 ; trad. fr. p. 153.

59. *Ibid.*, p. 146 ; trad. fr. p. 149.

60. *Ibid.*, p. 105 ; trad. fr. p. 117. Nous devons reconnaître que le texte est à cet endroit parsemé d'ambiguïtés. Par souci de clarté, nous choisissons de procéder dans un ordre légèrement différent, mentionnant d'abord le point 6] avant les points 4) et 5]. Notons par ailleurs que le point 4) est en réalité contenu dans le point 5], ce qui complique encore davantage l'exposition des arguments d'Austin.

En premier lieu, il faut remarquer que nous ne pouvons pas toujours dire que nous « faisons » exactement quelque chose lorsque nous accomplissons un certain acte *sous la contrainte* : on pourra se demander par exemple, si un acte illocutoire de promettre aura réellement été exécuté, lorsque celui qui a promis l'a fait sous la coercition d'un autre agent. Austin réintroduit ici une des sources d'*insatisfactions* caractéristique de l'action mentionnées à la marge des infélicités du performatif. Le second point est encore plus intéressant : parce qu'il s'agit d'actes, il nous faut toujours prendre en compte, nous dit Austin, que « celui qui parle peut avoir l'intention de produire un effet, sans que ce dernier se produise⁶¹ ». On ne peut par exemple dire que *je vous ai averti* si vous n'avez pas compris mes paroles ou ne les avez pas prises comme un avertissement⁶². Pour pallier ce genre de problèmes, nous distinguerons entre la *tentative* et l'*accomplissement* de l'acte :

Nos trois classes nous obligent, puisqu'il s'agit d'actes, à tenir compte de ces malheurs auxquels tout acte est exposé. Il nous faut être prête, systématiquement, à distinguer entre « l'acte de faire *x* » c'est-à-dire d'accomplir *x*, et « l'acte de tenter de faire *x* » ; entre avertir, par exemple, et tenter d'avertir. Il faut s'attendre ici à des infélicités⁶³.

On notera que l'écart mentionné semble recouvrir le domaine de ce qu'Austin appelait autrefois des « infélicités » : le type d'échec en jeu est de l'ordre du non-remplissement, de la non-satisfaction d'un certain nombre de conditions positives nous permettant d'assurer l'exécution d'un acte. Il faut noter cependant qu'Austin opère un léger changement de vocabulaire par rapport au début du texte : plutôt que d'évaluer l'énonciation selon la dichotomie *réussite/échec*, dont on a vu qu'elle était caractéristique de la normativité des performatifs, Austin introduit à travers le couple *tentative/accomplissement* une façon plus « dynamique » d'évaluer les actes en relation avec l'enjeu spécifique de la production de leurs effets.

D'un autre point de vue, nous pouvons également, lorsque nous parlons, produire un certain nombre d'effets que nous n'avions pas l'intention de produire. Voici ce qu'Austin ajoute à ce propos :

Nos actes étant des actes, nous devons toujours nous rappeler la distinction entre effets intentionnels et effets non intentionnels ; remarquer [...]

61. *Ibid.* ; trad. fr. p. 117.

62. *Ibid.*, p. 115 ; trad. fr. p. 124. Austin distinguera dans la suite du texte trois sens dans lesquels un acte illocutoire est lié à la production de certains effets : (1) la compréhension de la valeur illocutoire de l'énonciation (*the securing of uptake*) ; (2) l'acte illocutoire « prend effet » au sens où il est responsable d'un certain changement normatif dans l'ordre des choses ; (3) certains actes illocutoires suscitent par convention une « réponse » pour pouvoir être déclaré effectifs.

63. *Ibid.*, p. 105 ; trad. fr. p. 117 (trad. modifiée).

que l'effet peut se produire sans qu'on l'ait voulu et même lorsqu'on ne le veut pas. Pour venir à bout de la complication [...], nous invoquerons les expédients linguistiques habituels du désaveu (adverbes comme « involontairement », etc.), expédients que nous tenons prêts pour notre usage personnel, en toutes nos actions⁶⁴.

On reconnaît là assurément une autre section du domaine de l'excusable. *Par le fait* de vous avertir, je peux vous avoir alarmé, et ceci *involontairement*. Au couple tentative/accomplissement s'ajoute donc un second couple, celui qui distingue entre effets *intentionnels* et *non intentionnels*. Or c'est précisément à ce niveau que se joue selon nous l'enjeu de la distinction entre actes illocutoires et actes perlocutoires : il semblerait que les malheurs qui affectent plus particulièrement le perlocutoire prennent en considération lesdites conséquences inintentionnelles.

Que faut-il entendre par là ? Devons-nous considérer que la question des circonstances atténuantes, c'est-à-dire de ces « facteurs diminuant ou annulant la responsabilité de l'agent⁶⁵ », ne se poserait qu'au niveau du perlocutoire ? Dissipons toute confusion sur ce point. Austin précise bien que le genre de difficultés traitées peut en principe très bien toucher les trois types d'actes, et n'est pas a priori réservé à l'acte perlocutoire⁶⁶. On peut en effet appliquer sans trop de problème la distinction entre tentative et accomplissement aussi bien à l'illocutoire qu'au perlocutoire, et dans certains cas, certes plutôt exceptionnels, il devrait être possible de dire que nous avons accompli un acte illocutoire *involontairement* ou *par erreur*. Je puis très bien ne pas connaître les conventions en vigueur dans votre pays, et croire effectuer un certain acte alors qu'en réalité j'en accompli un autre, tout comme je peux ne pas très bien connaître toutes les clauses que contient un contrat, et le signer quand même. Notre responsabilité n'est pas moins importante pour un acte perlocutoire, et elle n'est pas plus « atténuable » que pour un acte illocutoire.

Il est toutefois permis de penser que là où la question des *effets* intentionnels ou inintentionnels se pose, c'est le genre de descriptions qu'implique le perlocutoire qui sera le plus pertinent. En effet, si l'on suit Austin, un des traits définitoires de la perlocution réside dans la possibilité qu'elle a de pouvoir engendrer des *conséquences inintentionnelles* :

L'acte perlocutoire peut inclure d'une certaine manière des conséquences – ainsi lorsque nous disons « Par l'acte x, je faisais y ». L'acte, en réalité,

64. *Ibid.* ; trad. fr. p. 117.

65. *Ibid.*, p. 21 ; trad. fr. p. 54.

66. « Ces trois genres d'«actions» sont, simplement bien sûr en tant qu'actions, assujetties aux difficultés et restrictions propres aux actions, à savoir la nécessité de distinguer la tentative de la réussite, l'intentionnel du non intentionnel, etc. » : *ibid.*, p. 109 ; trad. fr. p. 119 (trad. modifiée).

entraîne toujours des conséquences (plus ou moins considérables) et certaines d'entre elles peuvent être inintentionnelles [*unintentional*].⁶⁷

Nous souhaiterions suggérer que peut-être c'est à ce niveau-là que le langage des excuses peut nous venir en aide. Les problèmes qui concernent l'identification d'un acte perlocutoire appartiennent au même genre de questions qu'une philosophie de l'action est chargée de résoudre. Dans « A Plea for Excuses », Austin prend pour exemple le cas de Finney, un employé en hôpital psychiatrique qu'on accuse d'avoir ébouillanté un patient dénommé Watkins. Deux descriptions concurrentes peuvent être données de son action. En disant que « Finney a ouvert le robinet d'eau chaude *par erreur* », on sous-entend que le résultat de ce qu'il a fait, « le fait que Watkins a été ébouillanté », est une conséquence inintentionnelle de son acte. En disant au contraire que « Finney a ébouillanté Watkins *par erreur* », nous considérons que « le fait que Watkins a été ébouillanté » fait partie de son acte⁶⁸. On voit comment la place de l'excuse peut s'avérer déterminante dans nos jugements. De la même manière, elle pourrait donc s'avérer tout aussi déterminante pour expliquer ce qui fait ou non partie de ce que j'ai fait lorsque je décris un acte perlocutoire. Si nous suivons cette indication, le choix de l'excuse appropriée et la place qu'elle occupe dans la description que nous donnons des événements nous révéleront ce que nous faisons compter du côté de l'acte et ce que nous rejetons du côté de ses conséquences. S'il y a une limite pertinente à tracer, c'est donc du côté des lieux de l'excuse qu'il convient d'aller la chercher.

Nous aboutissons ainsi à une conclusion quelque peu déroutante. Alors qu'en ayant recours à une excuse nous cherchons pourtant à atténuer notre responsabilité dans l'action, nous reconnaissons dans le même temps une différence entre ce qui de toute façon *n'aurait pas pu* nous être imputé, parce qu'extérieur à notre acte, et ce qui aurait pu faire partie de ce que nous avons fait, si notre action *avait été* intentionnelle. Il n'y a donc pas vraiment de sens à s'interroger sur *ce qu'est* positivement un acte perlocutoire dans le strict cadre d'une philosophie du langage. Ce que l'excuse met au jour, ce n'est pas qu'il y a des malheurs qui ne concernent *que* l'acte perlocutoire, mais plutôt que la façon dont nous les décrivons lorsqu'ils affectent sous cet aspect un acte de parole est *révélatrice* de l'appartenance du langage à la grammaire des actions humaines.

67. *Ibid.*, p. 118 ; trad. fr. p. 106.

68. J. L. AUSTIN, « A Plea for Excuses », art. cité, p. 149 ; trad. fr. p. 166.

